

CLUB NAUTIQUE DE VICHY

Boulevard du Maréchal de Lattre de Tassigny – 03200 VICHY

Téléphone secrétariat : 04.70.98.73.55.

ycvichy@gmail.com – Site internet : www.clubnautiquedevichy.com

Association Loi 1901 affiliée Fédération Française de Voile, Fédération Française de Ski Nautique et Wakeboard et Fédération Française de Surf
Code NAF : 9312Z – N° SIRET : 779 066 455 000 14

AVIS DE COURSE

Nom de la compétition : REGATE TERRITORIALE GRADE 5B

COMPTANT POUR LE CHAMPIONNAT TERRITORIAL D'AUVERGNE

Date : SAMEDI 12 OCTOBRE 2019

Lieu : Lac d'Allier – VICHY

Autorité organisatrice : CLUB NAUTIQUE DE VICHY

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. Les règles telles que définies dans les règles de course à la Voile.
- 1.2. Les règlements fédéraux notamment le règlement du Championnat territorial d'Auvergne.
- 1.3. Le parcours sera de forme banane conformément à l'annexe des instructions de course du jury du Comité Territorial d'Auvergne de Voile affichés ou consultables dans le bulletin du Comité.
- 1.4. L'annexe du Règlement sportif Optimist.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de la Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1. La régata est ouverte à tous les bateaux de la classe Optimist, aux Laser, 4.7, radial et standard (un classement sera fait individuellement si plus de 5 bateaux au départ), à tous les dériveurs doubles, solitaires, quillards de sport, et planches à voile qui pourront courir en intersérie.
- 3.2. Les concurrents doivent présenter au moment de leur inscription :
 - Leur licence FFVoile club pratiquant ou compétition 2019 avec certificat médical d'aptitude à la voile.
 - Si nécessaire, la fiche de sur-classement dûment complétée ;
 - Si nécessaire, l'autorisation de port de publicité ;
 - Si nécessaire, le certificat de jauge ou de conformité.

4. DROITS A PAYER

Néant.

5. PROGRAMME

5.1. Confirmation d'inscription :

A partir de 14H00.

5.2. Briefing :

Devant le club House vers 14H30.

5.3. Heure du premier signal d'avertissement :

15H00

Aucun départ ne sera donné après 18H00.

Le mât des pavillons se situera au bout du quai côté club house, face à la ligne de départ.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles lors de l'inscription.

7. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont les suivants : Bananes ou Trapèzes.

8. SYSTEME DE PENALITE

Application de RCV 44.1. *ANNEXE

9. CLASSEMENT

Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de : 2.

La plus mauvaise manche sera enlevée si plus de 3 manches sont courues.

10. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course, ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

11. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

12. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter le Club Nautique de Vichy au 04.70.98.73.55.

Le Comité de course décidera éventuellement de mettre en place un jury à terre ou sur l'eau.

Un bulletin météo sera affiché à l'entrée du club house.

**** ANNEXE ****

AVIS DE COURSE

REGATE TERRITORIALE DU SAMEDI 12 OCTOBRE 2019 À VICHY

Modification de la RCV 44.1:

En cas de manquement au chapitre 2 des règles de Course à la Voile, la pénalité sera d'un tour.